



Direction territoriale Ouest Département Villes et territoires

Groupe de Travail Dématérialisation des Documents d'Urbanisme Commission des standards du CNIG

Compte-rendu de réunion du 12 décembre 2024

Participants:

Nom Prénom	Organisme	Présent	Excusé
Aurore ALARCON	IGN / Département normalisation	Х	
Jean-Marc BARBIERI	Cergy-Pontoise Agglomération		X
Myriam BASLé	Rennes Métropole		X
Stanislas BESSON	DDT 38	Х	
Alexandra COCQUIERE	Institut Paris Région		Х
Quentin COURTIADE	IGN / Consultant AMOA GPU	Х	
Marion DUMONT	IGN Cheffe de projet GPU	Х	
Myriam FAIVRE	DHUP / UP4		Х
Bruno FORGET	SIEEA		Х
Stéphanie GABALDA	Rambouillet Territoires		Х
Arnauld GALLAIS	Cerema Ouest	Х	
Hermance GAUTHIER	Projet DOCURBA		Х
Elise HENROT	Géoscope		Х
Morgane HYVERNAGE	St-Brieuc Armor Agglomération	Х	
Nicolas KULPINSKI	Métropole Aix-Marseille Provence	Χ	
Alban KRAUS	Tulle Agglo	Χ	
Amélie LABORDE	Fédé SCoT (et SCoT Seuil du Poitou)		Х
Benoît MORANDO	CNIG	Χ	
Antoine MORICEAU	SOGEFI		Х
Cyrille PALLUAUD	Bordeaux Métropole		Х
Stéphane ROLLE	CRIGE PACA	Х	
Vincent ROUILLARD	DREAL Bretagne		Х
Arnaud STEGHENS	Métropole de Lyon		Х
Myriam URSPRUNG	DHUP / UP4		Х
Arnaud VAILLIER	DHUP / UP3 / Chef de projet GPU	Х	
Mathilde VALLOT MANNEQU	JIN St-Brieuc Armor Agglomération	Х	
Christophe VILLOTTA	Communauté d'Agglo de La Rochelle		Х

Ordre du jour :

- Revue du précédent compte-rendu, infos diverses
- Actus métier urbanisme (A. Vaillier)
- Avancement du SG3 "SUP" (M. Dumont S. Besson)
- Avancement du SG5 "Symbolisation" (N. Kulpinski)
- Avancement du SG6 Structuration du règlement d'urbanisme (A. Gallais)
- Maintenance évolutive des géostandards d'urbanisme (A. Gallais)

Prochaines réunions : 20 mars, 19 juin, 25 septembre, 11 décembre 2025 à 9h30 en visio

L'ensemble de la documentation et des présentations de la réunion est disponible sur <u>l'espace de partage</u> du GT CNIG DDU.

1. Revue du précédent compte-rendu, points d'actualité

Le précédent compte-rendu du GT CNIG DDU est validé.

Actions réalisées :

- relance du SG3 « SUP » sous l'animation de M. Dumont avec S. Besson
- SG5 : réunion du 2 décembre (N. Kulpinski)
- SG6 : réunion du 4 décembre et améliorations du projet de standard SRU de niveau 2 (A. Gallais)
- SG6 : désignation d'un nouvel animateur du SG6 (IGN / Département normalisation)
- Le caractère obsolète de la v2017d et la recommandation d'utiliser la dernière version du standard PLU/CC sont désormais affichés sur la page du CNIG.
- révision du standard PSMV pour adaptation au standard PLU/CC v2024-01, en s'interrogeant sur la procédure d'élaboration, si celle des PSMV est spécifique.

Actions à lancer ou poursuivre :

- SG2 (PSMV PVAP): travail collaboratif (Github PVAP) d'élaboration du projet de standard PVAP à partir du standard PSMV (A. Kraus avec J-M. Barbieri et E. Henrot)
- SG5 / PPP : documentation, refonte et automatisation du catalogue de symboles
- SG5 / PPP : proposer un dictionnaire de symbolisation en QML pour les SUP
- SG5 / PPP : le Github pourra accueillir les questions de symbolisation du GPU. Un formulaire / modèle d'issue sera proposé (N. Kulpinski)
- DDU : relire et tester le projet de standard SRU de niveau 2 (tous)
- DDU : Créer son compte Github et s'abonner aux issues du Github PLU (tous!)

INFOS/ACTUS

- Le CNIG dispose d'une nouvelle <u>plaquette de présentation</u>. Elle est illustrée de quelques exemples thématiques, dont la publication des données d'urbanisme dans le GPU.
- Le GT des utilisateurs du GPU démarrera en 2025.

2. Actualités métier

2.1 SG1 "Evolutions de la réglementation" (UP3)

Par A. Vaillier, cf. présentation.

A. Vaillier présente deux évolutions réglementaires à prendre en compte dans le standard PLU/CC:

- Le secteur de résidence principale découlant de la Loi « Le Meur », visant à renforcer les outils de régulation des meublés de tourisme à l'échelle locale, est traduite dans l'article L151-14-1 du Code de l'urbanisme. Ceci délimite, dans les communes à forte tension touristique, des secteurs réservés aux résidences principales. Il s'agit d'une prescription du PLU en zone U ou AU, et elle ne s'applique qu'aux constructions neuves.
 - => Le GT DDU acte la création du code de prescription 56, sous-code 00
- L'obligation légale de débroussaillement (OLD) en prévention des incendies : à compter du 1er janvier 2025, les propriétaires de biens immobiliers situés dans des territoires particulièrement exposés au risque d'incendie devront informer les acquéreurs et les locataires sur les OLD. Cette servitude d'urbanisme est prévue par le Code forestier et consiste à réduire les végétaux présents sur un terrain (branchages, feuilles...) pour diminuer le risque de propagation des incendies. Toutes les constructions situées à l'intérieur et à moins de 200 mètres des massifs forestiers, landes, maquis ou garrigues classés à risque d'incendie sont concernées. L'article R. 151-53 du code de

13/12/24 2 / 8

l'urbanisme, relatif aux annexes du PLU, prévoit désormais cette nouvelle annexe => Le GT DDU acte la création du code de périmètre d'information 43, sous-code 00

Questions / débats

- A. Kraus indique que le périmètre d'OLD peut couvrir une bonne partie sans nécessairement toute la commune et met en garde sur les questions de superpositions de symboles. N. Kulpinski rappelle l'existence des symboles de suffixe _000, prochainement supportés par le GPU, permettant au périmètre d'information de ne pas être symbolisé tout en restant consultable.

Dans le cas où le périmètre couvre toute la commune, la consigne est de ne pas intégrer le périmètre en tant qu'objet géographique mais uniquement comme annexe au document d'urbanisme.

2.2 Servitudes d'utilité publique (UP4)

La <u>nomenclature des SUP</u> a été mise à jour et peut être retrouvée sous deux formes : avec leur code alpha-numérique et leur base légale, et suivant un classement par ordre alphabétique. Le tableau des <u>administrateurs locaux et des autorités compétentes par catégorie de SUP</u> a également été actualisé.

La fermeture annoncée de Géoinformations à la fin de l'année impose à UP4 de migrer toutes les ressources et les actualités sur les SUP sur un autre site.

- La nouvelle SUP PM9 concerne les zones exposées à des risques incendie. UP4 est en attente de la carte nationale pour rédiger la fiche méthodologique. Le SG5 s'appuiera sur la fiche PM9 pour proposer une symbolisation.
- Le <u>décret n°2024-1022 du 13 novembre 2024</u> porte diverses mesures relatives à la sécurité des réseaux, des canalisations de transport ou de distribution de gaz, d'hydrocarbures ou de produits chimiques et de certains équipements à risques. Ses dispositions entreront en vigueur à compter du 1er janvier 2025 et entraînent des modifications dans les références réglementaires, de l'intitulé des SUP I3. Les SUP I1 et I3 sont transférées de la rubrique « Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements » à la rubrique « Sécurité et salubrité publique ». Le bureau métier UP4 retranscrira ces modifications dans la nomenclature nationale SUP en janvier 2025.

Décision / Actions

- Intégrer les codifications PRESC 56-00 et INFO 43-00 dans le standard PLU/CC/PSMV (A. Gallais)

3. Avancement du SG3 "SUP"

Par M. Dumont et S. Besson - cf le projet de mandat et la présentation.

Les collectivités consultent les SUP, notamment pour l'application du droit des sols (ADS).

Le GT DDU s'est prononcé pour une éventuelle révision du standard SUP répondant au besoin de faciliter la production, la publication et l'exploitation des SUP par la communauté d'utilisateurs.

En dehors des aspects modélisation, l'instruction ADS serait grandement facilitée par la connaissance exacte de la disponibilité des SUP et par l'obligation pour les gestionnaires de publier leurs SUP (à l'instar de celle, pour les collectivités, de publier leurs documents d'urbanisme).

Selon les besoins exprimés par les collectivités, il semble intéressant de réduire les informations utiles à la géométrie de l'assiette, en lui faisant porter l'ensemble de l'information relative à la SUP qui la génère, et à/aux actes qui l'institue(nt).

A. Moriceau (SOGEFI) exploite une structure CNIG « mise à plat » basée sur l'assiette de la servitude et présentée lors d'une précédente réunion. V. Rouillard a rappelé l'existence de <u>la structure simplifiée issue des travaux du GT DDU en 2013</u>. A. Gallais s'est interrogé sur la pertinence de conserver certains attributs (à lister) dans le standard SUP. Le GT DDU a décidé de porter un nouveau regard sur les conditions de publication dans le GPU et les besoins d'exploitation actuels, et de relancer le SG3 « SUP » sous la co-animation de M. Dumont et S. Besson.

Le SG3 « SUP » s'est réuni le 9 décembre, ce fut l'occasion de discuter collectivement de son <u>mandat</u>. Le SG3 est ouvert à tous et il a vocation à regrouper toutes les parties prenantes (producteurs, utilisateurs,

13/12/24 3 / 8

bureaux métiers, entreprises, etc.), pour travailler à la fois sur ce qui relève du standard, ce qui touche aux questions métier mais également aux sujets plus techniques tels la publication des SUP, l'actualisation et l'exploitation dans le GPU, les recommandations aux gestionnaires, etc.

Suivant son mandat le SG3 prévoit de :

- 1) poursuivre le suivi des évolutions réglementaires amenant à prendre en compte les nouvelles catégories de SUP ;
- 2) mieux prendre en compte les besoins des utilisateurs en améliorant et en simplifiant le modèle de données (attributs inutiles, réflexions sur un « aplatissement » du modèle) et en réfléchissant la qualité des données, etc. Un besoin fort émerge, consistant à pouvoir indiquer par servitude la liste des communes impactées ;
- 3) mieux prendre en compte les contraintes des producteurs en abordant les questions sur la pertinence des attributs, les exigences requises pour les actes génériques, les cycles de mise à jour, etc ;
- 4) assurer les bonnes articulations avec les modèles de données connexes, en documentant les relations avec les modèles thématiques existants (PPR, monuments historiques, etc.) et en envisageant des évolutions du standard pour faciliter les usages croisés.

Des actions et premiers livrables sont envisagés :

- 1) spécifier une fonctionnalité permettant d'interroger les SUP à la commune, en s'affranchissant des contraintes de géométrie pour l'utilisateur, à travers une table mettant en relation les SUP avec les codes INSEE des communes impactées ;
- 2) consolider la proposition de modèle à plat pour faciliter l'exploitation des données sur les SUP;
- 3) réviser le standard SUP : identifier les attributs non pertinents ou mal renseignés à partir du stock de SUP présent dans le GPU. Prendre en compte les remontées des producteurs sur l'absence de remplissage des attributs spécifiques. Anticiper les évolutions réglementaires (ex. PM9) ;
- 4) Côté GPU : vérifier les données récentes publiées qui utilisent encore le standard SUP v2013 (obsolète) et proposer un accompagnement utilisateur ;
- 5) Côté métier : réfléchir à une obligation de publier les SUP dans le GPU en conditionnant l'opposabilité de la SUP à sa publication dans le GPU (à l'instar des documents d'urbanisme) et non plus à son annexion au document d'urbanisme.

Le SG3 « SUP » dispose de son propre « Github SUP ».

Questions / débats

- A. Gallais remarque que le SG3 offre pour la première fois une approche systémique globale incluant tous les acteurs sur l'ensemble de la chaîne, la réglementation, la production, la publication à l'exploitation. Le stock de SUP publiées via le GPU est riche d'informations. Le standard révisé en 2016 repose toujours sur le modèle de données de GéoSUP de 2010 et il ne faut pas s'interdire d'entreprendre un sérieux nettoyage du standard CNIG SUP.
- A. Kraus voit dans l'aplatissement du modèle la possibilité d'améliorer la consultation des libellés de SUP.

Décision / Actions

- M. Vallot-Mannequin et A. Kraus rejoignent le SG3
- Prochaine réunion du SG3 le 11 mars 2025.

4. Avancement du SG5 « Symbolisation »

Par N. Kulpinski. cf présentation.

Le SG5 met en place un service de demande de création de nouveau symboles s'appuyant sur un formulaire directement dans la section issue du <u>Github du SG5</u>, ou par mail. Le processus de création de symboles s'appuie sur une gestion des labels des issues différenciant les différentes phases de production. Le SG5 travaille également à la création des symboles manquants ou correspondants à de nouveaux codes ; la génération automatisée du catalogue en HTML avec Github pages ; et la révision et la

13/12/24 4 / 8

conversion au format Markdown du document de spécifications générales et son intégration dans le Github via Github pages.

Un modèle d'issue a été créé pour guider une demande de nouveau symbole. Le processus d'instruction des demandes d'ajout de symboles reste et à documenter, ceci est d'autant plus important que les standards prenant en charge la symbolisation alternative sont désormais supportés par le GPU.

Le SG5 s'emploie à minimiser le travail de maintenance en envisageant l'automatisation du maintien et de la documentation du dictionnaire de symboles. Il projette de générer les ressources QML automatiquement depuis le dictionnaire de symbole mais le départ de L. Lemaire a entraîné la perte des compétences nécessaires au chantier de refonte et d'automatisation du catalogue de symboles. Le SG5 envisage de faire appel à un stagiaire ou une équipe projet ayant des compétences en géomatique et informatique.

Le SG5 s'est réuni le 2 décembre. Ceci a permis d'effectuer un tour d'horizon des symbolisations à actualiser ou à créer pour les SUP (I3, I5, PM9).

La symbolisation de la SUP PM9 est en attente de la fiche méthodologique rédigée par UP4.

Pour les PLU : une correction de la couleur du trait de zonage à grande échelle est à prévoir.

A. Gallais a rédigé une <u>proposition de projet étudiants ESGT</u> pour l'automatisation du catalogue de symboles et la réalisation d'un dictionnaire de symboles en QML pour les SUP. Le sujet de projet a été affecté à une équipe de trois étudiants de l'ESGT. Une réunion a permis d'approfondir le sujet et de bien préciser les attendus du projet :

- la rédaction du processus de demande et d'instruction des symboles
- le développement d'un script d'actualisation du catalogage des symboles
- la réalisation du catalogue de symbolisations des SUP

Le projet ESGT s'achève fin janvier et pourrait être directement relayé par un stage ENSG à compter de février pour concrétiser ces avancées sur la symbolisation dans le GPU.

Le suivi de la gestion des symboles par le SG5 et par le GPU est géré dans un <u>tableur partagé par les participants du SG5</u>. En dénombrant les prescriptions et périmètres d'information présents dans le GPU suivant leur codification, M. Dumont a mis en évidence des effectifs pour lesquels soit les objets ne sont pas prévus dans la primitive graphique indiquée (par exemple des prescriptions linéaires ou ponctuelles au lieu de surfaciques), soit la primitive graphique linéaire ou ponctuelle est confirmée et la symbolisation est manquante. Le SG5 saisira les bureaux métiers pour lever les incertitudes. Dans les cas où une nouvelle symbolisation s'avère nécessaire le SG5 s'en saisira.

N. Kulpinski renouvelle son appel à ressources pour le SG5.

Décision / Actions

- prochaine réunion SG5 prévue le 10 mars (N. Kulpinski)
- saisine des bureaux métiers pour lever les incertitudes concernant les primitives graphiques et création de nouveaux symboles pour ceux le nécessitant (N. Kulpinski)
- les symbolisations PSC 56 et INF 43 sont à créer (SG5)
- toutes les personnes intéressées pour rejoindre le SG5 sont bienvenues !

5. Avancement du SG6 "Structuration du règlement d'urbanisme"

Par A. Gallais. cf <u>présentation</u> (pages 20 à 29)

Le projet de standard "Structuration du règlement d'urbanisme" (SRU) vise à permettre à un logiciel d'extraire et exploiter les informations d'un règlement d'urbanisme. Le premier niveau répond au besoin de présentation des informations structurées par blocs de texte et illustrations pour la consultation du règlement. Le deuxième niveau vise l'extraction des règles d'urbanisme (ex : marge de recul, etc.) et de leurs paramètres (ex : 10m).

La démarche de structuration du règlement d'urbanisme ne sera pas obligatoire et ne se substituera pas à la dématérialisation du règlement au format pdf.

13/12/24 5 / 8

Le standard SRU de niveau 1 v2022-10 a été validé par la Commission des standards du CNIG.

Une web application a été développée par l'IGN dans le cadre de la convention portant sur le projet GPU.

Le SG6 est en phase d'élaboration du modèle de données SRU de niveau 2 qui définit une structure pour la modélisation des règles d'urbanisme. Ce modèle s'appuie sur celui du niveau 1 en complétant la classe CONTENU et en modélisant les règles d'urbanisme par un enchaînement de conditions qui entraînent des contraintes (voire des possibilités) d'urbanisme.

Le Github du projet présente la version courante du projet de standard SRU de niveau 2.

Le SG6 s'est réuni le 4 décembre.

A. Alarcon du département certification de l'IGN sera la nouvelle animatrice du SG6 à partir de janvier 2025.

Dans la période de latence A. Gallais a reformaté le document du projet de standard SRU de niveau 2 pour en faciliter la lecture et pour l'harmoniser avec les autres standards d'urbanisme. Il suggère la même démarche pour le standard SRU de niveau 1, afin d'harmoniser les deux documents entre eux et avec les autres standards d'urbanisme.

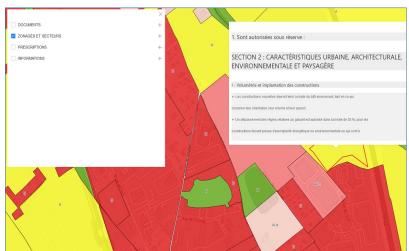
A. Moriceau a entamé la réalisation d'une preuve de concept (POC) sur le standard SRU niveau 1 dans l'idée d'illustrer ses cas d'usage potentiels. Le POC exploite actuellement les règlements des PLU de Preignan et de Pechbonnieu produits par l'équipe projet ESGT 2023 avec l'éditeur de niveau 1 développé par l'IGN.

Le POC peut être également perçu comme une plateforme d'expérimentation pour le développement futur de nouvelles fonctionnalités en pensant notamment à la recherche par mots clés libres ou en langage naturel grâce à une IA permettant par exemple des requêtes telles que :

- "cette parcelle peut-elle être construite à 10m de hauteur ?"
- "identifier les parcelles sur lesquelles construire un petit collectif de 6 logements résidentiels de 150 m² de surface de plancher chacun"
- "quelles sont les possibilités d'extension de ma résidence ?"

Le retour expérience de SOGEFI suite au développement de cette preuve de concept a amené quelques discussions sur la modélisation SRU de niveau 1. Certains aspects du standard et de compréhension du modèle peuvent être à éclaircir.

Le SG6 s'accorde sur le fait qu'à terme l'exploitation de l'IA sera une piste très sérieuse à creuser pour d'une part optimiser le processus de saisie, et d'autre part fournir des ressources intelligentes en termes d'exploitation.



Décision / Actions

- entrevue avec A. Alarcon pour lui apporter les informations utiles à sa prise d'animation (A. Gallais)
- prochaine réunion SG6 prévue en février (A. Alarcon)

13/12/24 6 / 8

6. Maintenance évolutive des géostandards

Par A. Gallais, cf présentation page.

Le Github PLU a vocation à devenir le référentiel et la M ្រ main ▾ schema-plan-local-urbanisme / standard plateforme collaborative pour le GT CNIG DDU. Les SG3, SG5 et SG6 disposent de leurs propres GT-CNIG-DDU maj std courant référentiels. Tous les participants au GT CNIG DDU sont engagés Name à créer leur compte Github s'ils n'en disposent pas et à s'abonner aux issues du Github DDU. **.**.. Dans le dossier Standard du Git DDU sont stockées : - La version officielle en vigueur correspondant à standard PLU-CC version courante du projet de révision celle publiée sur le site du CNIG standard PLU-CC version en vigueur publiée - La version courante du projet de révision de standard PLU/CC, avec les évolutions au fil de l'eau standard PLU-CC versions antérieures - Les versions antérieures historiques.

6.1 Standard PLU / CC

#7 Decouper les réglements en plusieurs pièces

Pour faciliter l'actualisation et l'exploitation des règlements volumineux, la demande consiste en la possibilité de découper le fichier pdf du règlement en plusieurs fichiers correspondant, par exemple, aux dispositions générales, règlements par zones et annexes.

Les collectivités confirment leur intérêt de disposer d'un règlement par zone d'urbanisme pour faciliter la consultation à travers leurs systèmes ADS. Le standard PLU/CC le prévoit avec le champ ZONE_URBA.URLFIC.

L'aspect monolithique du règlement est un élément structurant du standard afin de contrer l'effet « feuilles volantes » autrefois rencontré avec le processus analogique (papier).

Sur l'aspect métier il vaut mieux éviter de séparer les dispositions générales des dispositions par zones.

Le découpage en chapitres et articles pour faciliter la consultation est l'objet du standard SRU dans ses deux niveaux, en particulier le niveau 1.

Pour un règlement de taille classique, le sommaire comportant des hyperliens vers les différents chapitres reste une bonne solution. Pour alimenter leurs systèmes ADS les collectivités gardent la possibilité de fusionner / redécouper le règlement suivant leurs besoins. Elles peuvent également publier l'inventaire des pièces dans la rubrique urbanisme de leur site web, avec une présentation du règlement (et de toutes les pièces du document d'urbanisme) correspondant à leurs propres besoins.

⇒ Le GT DDU n'a pas adopté la proposition.

#8 Question sur les OLD suite au décret 2024-295 du 26 mars 2024

⇒ Le GT DDU acte la création du code de périmètre d'information 43, sous-code 00 (cf. § 2.1)

#9 Demande de code pour un secteur de résidence principale

⇒ Le GT DDU acte la création du code de prescription 56, sous-code 00 (cf. § 2.1)

6.2 Standard PSMV

Conformément à ce qui avait exprimé lors de la précédente réunion, A. Gallais a procédé à l'<u>actualisation du</u> standard PSMV suivant les évolutions récentes du standard PLU/CC.

Certaines évolutions sont prises en charge par un simple renvoi au standard PLU/CC, mais ce procédé n'est pas permis pour les listes de codes de prescriptions car le standard PSMV dispose de codes de prescriptions particuliers.

M. Dumont indique deux coquilles à corriger portant sur la désignation et l'exemple de nommage des fichiers d'OAP page 31.

13/12/24 7 / 8

6.3 Standards SUP et SCOT

Les standards SUP et SCOT n'ont pas subi d'évolution depuis le dernier GT CNIG DDU.

Questions / débats

- Le projet de révision des standards d'urbanisme (PLU/CC, PSMV) sera présenté à la deuxième commission des standard de 2025. S'agissant d'une évolution mineure, le GT DDU se prononce pour le maintien de l'appellation « version 2024 » afin de ne pas perdre les utilisateurs en multipliant les versions. Ainsi, les futurs standards PLU/CC/PSMV seront dénommés « v2024 rev. 2025-mm ».
- M. Dumont rappelle que le GPU ne maintient pas le support des versions mineures obsolètes, ce qui milite également pour une révision 2025-mm de la version majeure v2024.

Décision / Actions

- Corriger les coquilles du standard PSMV page 31 (A. Gallais)
- Intégrer les codifications PRESC 56-00 et INFO 43-00 dans le standard PLU/CC/PSMV (A. Gallais)
- Présenter les projets de révision des standards à la 2^{ème} commission des standard de 2025 (A. Gallais)

7. Liens utiles

- Page CNIG: Ressources Dématérialisation Documents d'Urbanisme
- Page CNIG: GT DDU
- Version courante du projet de révision de standard PLU/CC
- Github GT DDU et PLU Github Carte communale Github SCOT Github PSMV
- Github SG5 Symbolisation
- Github SG6 Structuration du règlement d'urbanisme
- Page CNIG: SG6 Structuration du règlement d'urbanisme
- Géoportail de l'urbanisme
- Comparaison SuDocUH <=> GPU (API SuDocUH)
- DOCURBA



13/12/24 8 / 8